



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2025-277

OBJET : Stratégie financière et ingénierie territoriale - Marchés publics - Fourniture de documents (livres, supports numériques, DVD, jeux et jeux vidéo) pour le réseau des médiathèques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (2026-2029)

Monsieur le Président de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,
Vu la délibération n°2023-129 en date du 06 juillet 2023, par laquelle le Conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT l'avis de marché envoyé à publication le 23 juillet 2025 sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), sur le BOAMP, sur le profil acheteur Marches-publics.info ainsi que sur le site de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

CONSIDERANT la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 novembre 2025,

DÉCIDE

Article 1 : Le marché C2515 « Fourniture de documents (livres, supports numériques, DVD, jeux et jeux vidéo) pour le réseau des médiathèques de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (2026-2029) » est attribué comme suit :

Lots	Désignation	Attributaire	Montant maximum HT (annuel)
01	DVD	RDM VIDEO	15 000,00 €
02	BD - Mangas - Comics	MOMIE FOLIE	20 000,00 €
03	Périodiques	FRANCE PUBLICATION	15 000,00 €
04	Documentaires	LIBRAIRIE MOLLAT	16 000,00 €

Lots	Désignation	Attributaire	Montant maximum HT (annuel)
05	Polar et Science-fiction	LIBRAIRIE LUCIOLES	12 000,00 €
06	Littérature - Livres lus et gros caractères - Ebooks	LIBRAIRIE LUCIOLES	20 000,00 €
07	Albums et contes jeunesse	LIBRAIRIE LUCIOLES	14 000,00 €
08	Romans jeunesse	LIBRAIRIE MOLLAT	10 000,00 €
09	Jeux vidéo	NSM INVESTISSEMENTS L'ISLE D'ABEAU - FNAC L'ISLE D'ABEAU	15 000,00 €
10	Jeux de société	DECLIC LUDIK SAS	10 000,00 €
11	Livres numériques	LIBRAIRIE LE DIVAN	2 000.00 €

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera transmis en Sous-préfecture de La Tour du Pin.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble, ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.
Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Sous-Préfecture/télétransmission
le 27/01/2026
- publication et/ou notification
le 29/01/2026

Fait à La Tour du Pin
Le 27 JAN. 2026

Le Président,


Bernard BADIN

